



# PRÉSENTATION

## EN SAINTE-BAUME

Le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume est concerné par 3 sites Natura 2000. Le site « *Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières* » couvre 12 000 hectares au sud-est du territoire.

La chaîne centrale est quant à elle concernée par les deux sites Natura 2000 « *Massif de la Sainte-Baume* » et « *Sainte-Baume occidentale* », animés aujourd'hui par le Syndicat mixte du PNR. Dès 2017, la faune et la flore de ces sites ont fait l'objet d'inventaires spécifiques afin de mieux assurer leur préservation et leur prise en considération dans les différentes activités présentes sur le territoire (gestion forestière, pastoralisme, activités de pleine nature...).

## HISTORIQUE

Un premier site Natura 2000 avait été désigné en 2006 et couvrait une partie de la forêt domaniale de la Sainte-Baume sur 2 164 hectares. Ce site a été animé par l'Office national des forêts (ONF) jusqu'en 2015. Afin de mieux préserver le patrimoine naturel de la Sainte-Baume, le site a été étendu en 2016 et couvre aujourd'hui les falaises de Bassan et le Vallon de Saint-Pons à l'ouest jusqu'au Plateau d'Agnis et aux Gorges du Caramy à l'est.

## QUELQUES CHIFFRES

17 232 HECTARES désignés au titre de la Directive « *Habitats-Faune-Flore* », dont

5 872 HECTARES désignés aussi au titre de la Directive « *Oiseaux* »

12 COMMUNES varoises ou buccorhodaniennes : Auriol, Cuges-les-Pins, Gémenos, Mazaugues, Nans-les-Pins, Plan d'Aups Sainte-Baume, Riboux, La Roquebrussanne, Roquevaire, Saint-Zacharie, Signes et Tourves

## QU'EST-CE QUE NATURA 2000 ?

Natura 2000 est une politique environnementale issue de deux Directives européennes dites « *Habitats, Faune, Flore* » et « *Oiseaux* ». Elle a pour objet la conservation d'espèces de la flore et de la faune et de leurs milieux naturels considérés comme rares et à protéger à l'échelle de l'Union européenne.

Chaque pays membre a la responsabilité de la préservation de cette biodiversité. Il désigne ainsi sur son territoire un réseau de sites Natura 2000 où ces milieux naturels et espèces d'intérêt communautaire sont présents.

La Directive « *Habitats* » conduit à la création de Zones spéciales de conservation (ZSC) et la Directive « *Oiseaux* » à des Zones de protection spéciale (ZPS).

L'objectif du réseau est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales.



# NATURA 2000 EN FRANCE

## GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

Sur le territoire français, plus de 1750 sites Natura 2000 couvrent près de 13% du territoire. La France, plutôt que de créer une nouvelle protection réglementaire restrictive, a choisi de gérer ces sites par la voie de la **concertation et de la contractualisation**.

Afin d'assurer cette gouvernance partagée, un **Comité de pilotage (COPIL)** est constitué pour chaque site Natura 2000. Il réunit les représentants d'acteurs concernés par le site : institutionnels, collectivités, gestionnaires, propriétaires, usagers (chasseurs, pratiquants des sports de pleine nature, etc.), scientifiques, associations de protection de la nature...

Le Comité de pilotage est présidé par un élu local et constitue l'organe de décision du site : il valide le **Document d'objectifs (DOCOB)** et les actions qui sont menées sur le site Natura 2000. Ce Document d'objectifs présente un état des lieux des enjeux écologiques et socio-économiques ainsi que des objectifs, une stratégie de gestion et un programme d'actions en faveur des espèces et des milieux naturels visés. Il est construit et rédigé en concertation et validé par le COPIL. Une fois le DOCOB approuvé par le préfet, une structure animatrice est désignée par les élus du Comité de pilotage et chargée du suivi et de l'animation locale pour une mise en œuvre des actions par les acteurs du site et pour la sensibilisation des publics.

## LES ÉVALUATIONS DES INCIDENCES

Le régime d'évaluation d'incidences est spécifique à la politique Natura 2000. Il a pour objectif de vérifier si un projet a une incidence ou non sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il s'articule autour de listes dites « positives » qui, au lieu d'interdire ou limiter, proposent de soumettre à évaluation d'incidences un certain nombre de documents de planification, programmes, activités, travaux, aménagements, installations, manifestations sportives ou interventions dans le milieu naturel avant d'autoriser leur réalisation.

Ces listes sont au nombre de trois : une de portée nationale, deux dites « locales » qui s'appliquent sur le territoire du Département ou de la façade maritime.

Ce système de listes permet à chaque porteur de projet de savoir s'il est ou non concerné par le dispositif d'évaluation d'incidences Natura 2000. En effet, par simple consultation des listes, il sait s'il doit fournir ou non une évaluation d'incidence et si celle-ci est requise, même si l'activité se déroule en-dehors d'un site Natura 2000.

## COMMENT S'INVESTIR

### ET AGIR DANS LES SITES NATURA 2000 ? QUELS OUTILS ?

Les acteurs du site (propriétaires, gestionnaires, agriculteurs...) ont la possibilité de s'engager dans la démarche Natura 2000 et de contribuer à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire au travers de différents engagements :

- **LA CHARTE NATURA 2000** : code de bonnes pratiques en milieux naturels
- **LES CONTRATS NATURA 2000**, outils financiers déclinés selon les milieux naturels concernés (cf. tableau ci-dessous).

Cet engagement est contractuel, aucune action ne peut se faire sans la volonté et l'implication des propriétaires et gestionnaires du territoire.

*Le maintien des arbres morts ou sénescents en forêt [1] peut être financé par un Contrat forestier, choix de gestion favorable aux espèces saproxylophages rares telles que le Pique-Prune [2].*



TYPES DE MILIEU	TYPES DE CONTRAT	OBJET DU CONTRAT : Changement ou adaptation de pratiques (exemples)	FINANCEMENT OU INDEMNISATION
En milieu agricole	Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	Plan de gestion pastoral ; Diminution d'utilisation de produits phytosanitaires ; Plantation et entretien de haies ...	Forfaits à l'hectare ou au mètre linéaire selon le manque à gagner ou les coûts supplémentaires induits
En milieu forestier	Contrats forestiers	Maintien de bois sénescents ; Travaux d'irrégularisation de peuplements ; Création de mares forestières...	Forfaits ou sur base d'un devis selon le manque à gagner ou les coûts supplémentaires induits
Autres milieux	Contrats ni agricoles ni forestiers	Chantier d'élimination de plantes invasives ; Aménagements pour la préservation de milieux fragiles ; Réouverture de milieux en déprise ...	



[2]



[3]



[4]



[5]



[6]

# PRÉSENTATION

DE MILIEUX NATURELS OU ESPÈCES  
REMARQUABLES ET D'INTÉRÊT  
COMMUNAUTAIRE EN SAINTE-BAUME

## LA HÊTRAIE DE LA SAINTE-BAUME

Préservée de toute exploitation depuis des siècles, elle abrite aujourd'hui de nombreux arbres remarquables (hêtres [3], ifs [4]...) et des insectes rares liés aux vieux bois ou aux bois morts (Rosalie des Alpes [5], Pique-Prune [2]...).

## LES CRÊTES ET ÉBOULIS [6]

hébergent une très belle flore patrimoniale (dont le Genêt de Lobel [10]) et de nombreuses espèces de papillons (dont le Damier de Succise [7]) et d'oiseaux (Fauvette pitchou [9]). La Sabline de Provence [8] est une plante d'éboulis calcaires et de Lapiaz endémique à la basse Provence.

## DE BELLES SOURCES PÉTRIFIANTES

avec formation de travertins [11] s'observent sur le site. L'Écrevisse à pattes blanches [12], sensible aux pollutions, s'observe encore dans quelques cours d'eau préservés où elle trouve de nombreuses caches, une eau de qualité, et où elle ne subit pas la compétition des écrevisses allochtones introduites.



[7]



[8]



[9]



[10]



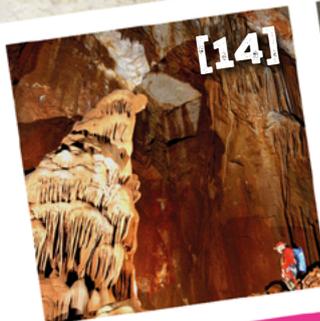
[11]



[13]



[12]



[14]



[15]

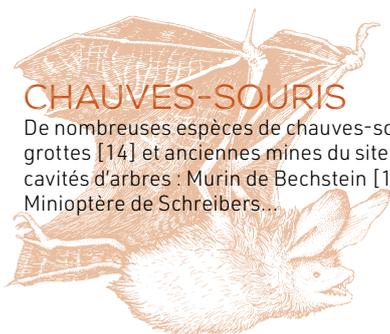
## AIGLE DE BONELLI

34 couples d'Aigles de Bonelli [13] sont aujourd'hui présents, uniquement sur le pourtour méditerranéen français. Espèce rare en danger critique d'extinction, deux couples sont présents sur la partie ouest du site Natura 2000 et font l'objet d'une attention toute particulière.



## CHAUVES-SOURIS

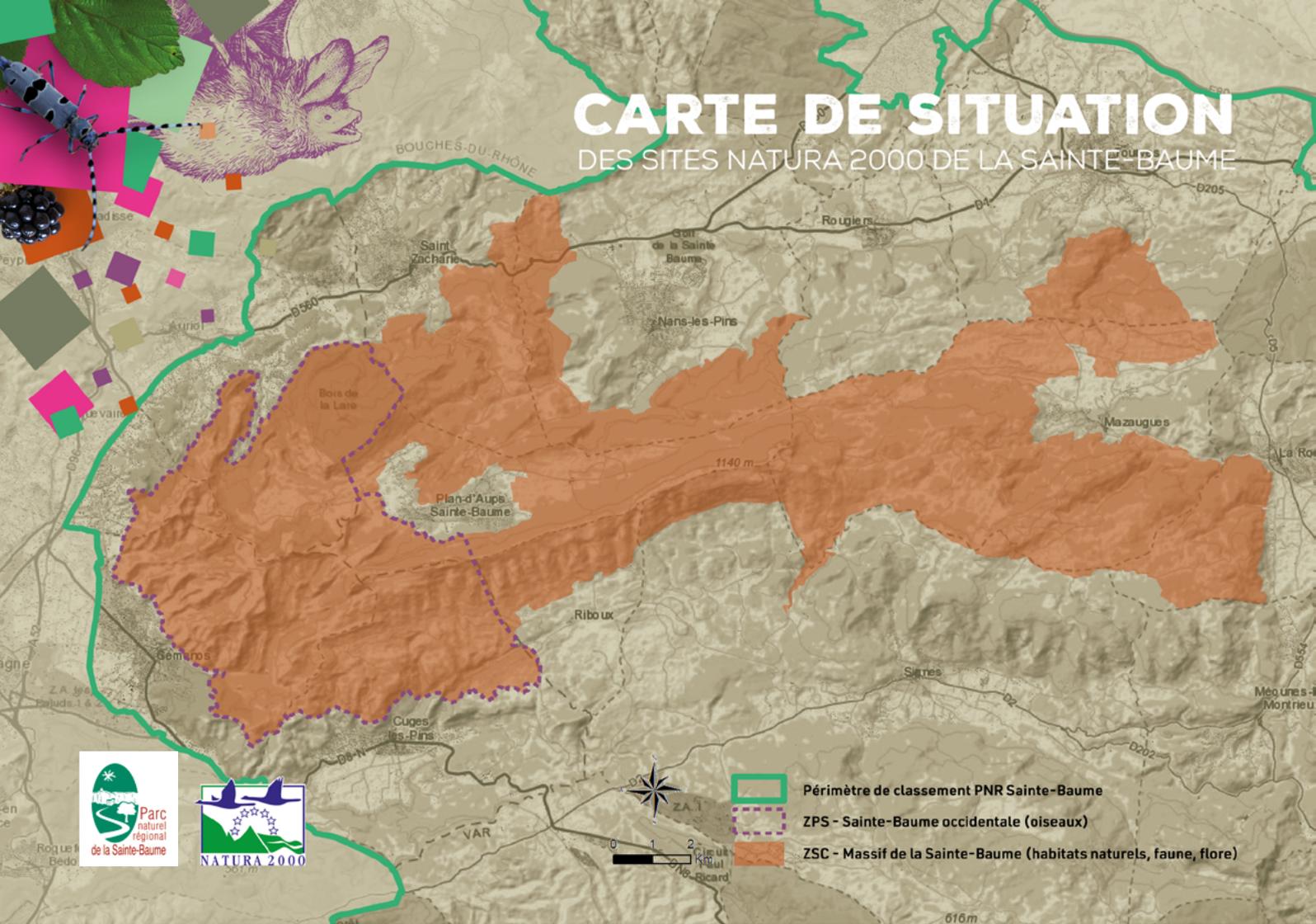
De nombreuses espèces de chauves-souris gîtent dans les grottes [14] et anciennes mines du site mais aussi dans des cavités d'arbres : Murin de Bechstein [15], Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers...



© J.-C. Tempier - CEN PACA

# CARTE DE SITUATION

## DES SITES NATURA 2000 DE LA SAINTE-BAUME



**Périmètre de classement PNR Sainte-Baume**  
**ZPS - Sainte-Baume occidentale (oiseaux)**  
**ZSC - Massif de la Sainte-Baume (habitats naturels, faune, flore)**

### PROCHAINES ÉTAPES

Le Comité de pilotage du site a été désigné en 2008. Il est présidé par Joseph FABRIS, élu à Signes. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume a été désigné par le Comité de pilotage pour assurer l'animation des sites Natura 2000 « *Massif de la Sainte-Baume* » et « *Sainte-Baume occidentale* ». Les années 2017 à 2019 sont consacrées à la réalisation du Document d'objectifs des sites Natura 2000. Différents inventaires biologiques et un diagnostic socio-économique vont être menés afin de contribuer à la définition des objectifs de préservation et d'un plan de gestion, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Calendrier pour l'élaboration du DOCOB en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés

- **2017** : réalisation d'inventaires biologiques et d'une étude socio-économique
- **2018** : Synthèse des enjeux écologiques et socio-économiques. Définition des enjeux et objectifs de conservation
- **2019** : Rédaction du programme d'actions

Design : Justine Carré Graphisme [www.justinecarre.com](http://www.justinecarre.com) / Impression : RICCOBONO  
 Crédits photo : G. Le Guellec, J.-C. Tempier (CEN PACA), [1] J.-M. Saltes, [2, 8, 12 à 15] J.-C. Tempier (CEN PACA), [3, 4] M. Desbief, [libellule p.2 - 5, 7] G. Le Guellec, [6] T. Darmuzey, [10] L. Vuinée, [11] J.-P. Herbecq.



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



L'Europe investit dans les zones rurales  
 Projet financé avec le concours de l'Union européenne avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

### CONTACTS LOCAUX

Si vous souhaitez plus d'information sur les sites Natura 2000 ou si vous êtes porteur d'un projet, n'hésitez pas à contacter l'animatrice :  
 Laure VUINEE  
 Tél : 04.42.72.35.22 - 07.86.45.72.78  
[laure.vuinee@pnr-saintebaume.fr](mailto:laure.vuinee@pnr-saintebaume.fr)

**Parc naturel régional de la Sainte-Baume**  
 Nazareth - 2219 CD 80 Route de Nans  
 83 640 Plan d'Aups Sainte-Baume  
<http://pnr-saintebaume.fr/natura-2000.html>  
<http://sainte-baume.n2000.fr>

